

**219**

**DM12.1**

Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau

**Montréal**

**6211-06-100**

Borden Ladner Gervais s.r.l.  
Avocats • Agents de brevets  
et de marques de commerce  
1000, rue de La Gauchetière Ouest  
Bureau 900, Montréal (Québec) H3B 5H4  
tél. : (514) 879-1212 téléc. : (514) 954-1905  
www.blgcanada.com



BORDEN  
LADNER  
GERVAIS

Le 25 novembre 2005

**PAR COURRIEL**

Mme Monique Gélinas,  
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission  
Secrétaire du BAPE  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable  
Bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Christine Duchaine**  
tél. direct : (514) 954-2529  
courriel : cduchaine@blgcanada.com

Objet : Renseignements demandés à Park'N Fly lors de la  
2<sup>e</sup> phase des audiences publiques  
Projet d'amélioration des infrastructures de transport  
terrestre près de l'aéroport Montréal-Trudeau  
Notre dossier : 286569-000003

Madame Gélinas,

Veillez trouver sous pli les renseignements demandés par les membres de la Commission à notre cliente, Park'N Fly, lors de la deuxième phase des audiences publiques relativement au projet cité en rubrique. Pour certains de ces renseignements, des documents vous sont annexés. Afin d'éviter des problèmes de transmission dus à l'ampleur de ceux-ci, nous vous ferons parvenir ces annexes dans des envois séparés. N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée s'il advenait que certaines de ces annexes ne vous parviennent pas correctement.

1. Présentation faite devant la Commission lors des audiences du 25 octobre 2005

Vous trouverez en annexe 1, la présentation Power point qui a été présentée lors de la séance susmentionnée, laquelle contient des photos des infrastructures actuelles, de l'accès aux sites Park'N Fly et des sites eux-mêmes.

Annexe 1 : Présentation Power point



## 2. Informations concernant la nature et les coûts des travaux de décontamination des trois sites de Park'N Fly

Les membres de la Commission nous avait demandé de fournir des informations concernant la nature de la contamination qui se trouvait sur les sites de Park'N Fly préalablement à leur aménagement, de même que sur la nature et les coûts des travaux de décontamination effectués. Une révision des dossiers nous indique que les coûts des travaux depuis l'obtention des permis de construction s'élèvent à plus de 1,4 million de dollars pour les trois sites. Toutefois, il est à noter que des travaux de décontamination avaient été effectués sur le site de Michel-Jasmin en 1992, suite à la terminaison du bail. Il n'est toutefois pas possible de retracer les coûts de ces travaux, qui ne font pas partie de ceux mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne la nature de la contamination et la description des travaux de décontamination, nous vous transmettons en annexe 2 une copie d'un rapport rédigé par la firme de consultant en charge des travaux qui les résumant.

- Annexe 2 : Rapport intitulé: *Historique de la gestion environnementale des sols* préparé par Consultants Enviroconseil Inc., daté Juin 2005

## 3. Plans d'aménagement des trois sites

Les membres de la Commission nous ont demandé de fournir un plan montrant l'aménagement de chacun des trois sites de Park'N Fly : soit celui sur Michel-Jasmin, celui sur Côte-de-Liesse et celui sur Marshall. Vous les trouverez en annexe 3

- Annexe 3 : Plan tel que construit du site de Michel-Jasmin;
- Annexe 4 : Plan tel que construit du site de Côte-de-Liesse
- Annexe 5 : Plan tel que construit du site de Marshall

## 4. Plan indiquant les solutions proposées par Park'N Fly

Les membres de la Commission nous ont demandé d'indiquer sur un plan les modifications aux infrastructures proposées et décrites verbalement lors de la séance du 25 octobre 2005 visant à faciliter l'accès à chacun des trois sites de Park'N Fly en provenance de toutes



les directions possibles : l'autoroute 20 est et ouest et l'autoroute Côte-de-liesse. Ces solutions ont été ajoutées sur le plan D19 produit par le promoteur et vous sont fournies à l'annexe 4.

- Annexe 6 : Modifications aux infrastructures proposées par Park'N Fly à même la figure DA-19;

#### 5. Endroits à Montréal où des pancartes bleues sont visibles

Lors de la séance du 25 octobre, les membres de la Commission nous ont demandé de fournir une liste des endroits sur l'Île de Montréal qui, à notre connaissance, arborent les pancartes bleues annonçant des lieux ou des services.

Tout d'abord, mentionnons que de telles pancartes sont visibles partout dans les rues de Montréal, souvent en grand nombre au même endroit. Ces pancartes indiquent des lieux et des services variés et la distance où ils se trouvent. Parfois, ceux-ci sont situés à plusieurs kilomètres de l'endroit où la pancarte est installée. Avec la quantité innombrable de signes de toutes sortes qui sollicitent les conducteurs, il est difficile de croire que l'argument de sécurité invoqué par le promoteur pour justifier l'interdiction d'afficher sur les voies rapides ne s'applique pas aux rues de Montréal.

Parmi les lieux et services annoncés, ils sont fort variables. En voici quelques exemples : le stade olympique, le casino, le Vieux-Montréal, un endroit pour pratiquer le golf, Mont-Tremblant, le Palais des congrès, le Centre Bell, le planétarium, divers musées, des restaurants (ex : Hélène de Champlain)... etc

Par ailleurs, il est faux de prétendre comme le fait le promoteur que de telles enseignes ne sont pas installées près des voies rapides sur l'île de Montréal. En fait, ce genre d'annonces est très fréquent. Voici certaines de ces enseignes que nous avons eu l'occasion de voir depuis que la demande nous a été formulée. Il va sans dire que cette liste est loin d'être exhaustive, puisqu'il serait impossible pour un résident de les répertorier toutes :

- Sur l'autoroute 20 près de Dorval, signes annonçant Mont-Tremblant;



- Sur l'autoroute Côte-de-liesse, dans les deux directions (près de l'autoroute 20 et près de l'autoroute 40), signes annonçant Mont-Tremblant;
- Sur l'autoroute Bonaventure en direction du pont Champlain, signes annonçant le Casino, le Vieux-Montréal, l'Île Ste-Hélène et un centre de pratique de golf;
- Sur l'autoroute Bonaventure, en direction du centre-ville, signes annonçant le Casino, le Vieux-Montréal et le stade Olympique;
- Sur l'autoroute Ville-Marie, dans le tunnel, à divers endroits dans la sortie pour la rue de La Montagne et la rue St-Jacques, signes annonçant le centre Bell;
- Lors de l'événement Cavalia en 2005, un spectacle dont le chapiteau avait été installé dans le Technoparc, aux abords de l'autoroute Bonaventure, des enseignes vertes avaient été installées sur la rue Université dans le centre-ville et à divers endroits sur l'autoroute, l'objectif étant d'informer les gens sur la sortie à emprunter pour accéder au chapiteau.

Nous sommes donc d'avis que le promoteur est mal placé pour argumenter que la pose d'affiches informant à l'avance les gens intéressés à utiliser un service offert sur les terrains avoisinants l'aéroport de la sortie appropriée pour s'y rendre est impossible, car elle nuirait à la sécurité des conducteurs.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée s'il advenait que des informations additionnelles s'avèrent nécessaires.

Nous demeurons dans l'attente de vous lire. Dans l'intervalle, nous vous souhaitons la meilleure des chances dans votre travail et vous prions de recevoir, Madame Gélinas, nos salutations les plus distinguées.

BORDEN LADNER GERVAIS s.r.l.

(signé par Christine Duchaine)

Christine Duchaine  
CDD/cdd  
p.j.